



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2020

DATE DE CONVOCATION :	09 Décembre 2020	MEMBRES EN EXERCICE :	15
DATE D’AFFICHAGE :	09 Décembre 2020	MEMBRES PRÉSENTS :	14
		MEMBRES VOTANTS :	14

L’an deux mil dix-vingt le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni au Foyer André Maurois, en live vidéo, sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur BOEDARD Thierry, Madame BOULANGER Claire, Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Monsieur CHAÏB Jérôme, Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur HELLO Guillaume, Madame HUET Véronique, Monsieur MOTTE Alain, Madame MOUDA Farida, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame TAFFOREAU Aurélie, Madame Valérie TOQUEVILLE, Madame ZAÏA Fatiha

ABSENTS : Monsieur BENGOUA Ghanem,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame ZAÏA Fatiha

DÉLIBÉRATION N°2020-12-01 : INSCRIPTION CHEMIN AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,
Vu les articles 56 et 57 de la loi N°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
Vu l’article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l’inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1) **ACCEPTÉ** l’inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle
Chemin rural n°2 du Val de la Haye à Quevillon		

- 2) **S’ENGAGE** à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d’impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier)
3) **S’ENGAGE** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement
4) **S’ENGAGE** à conserver leur caractère public
5) **PREND ACTE** que l’inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI

DÉLIBÉRATION N°2020-12-02 : ACQUISITION ET INSTALLATION D’UN DISTRIBUTEUR DE PAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un devis de l’entreprise Ma Baguette pour l’acquisition et l’installation d’un distributeur de pains sur la commune.

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil Municipal de l’autoriser à :

- déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Métropole Rouen Normandie.

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

- Approuve le projet d’acquisition et d’installation d’un distributeur de pains
- Sollicite l’aide financière du Conseil Départemental, de la Métropole Rouen Normandie
- Arrête les modalités de financement

<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Subvention Conseil Départemental al 25 %</i>	<i>Métropole Rouen Normandie (FSIC) 25 %</i>	<i>Métropole Rouen Normandie (FAA) 25 %</i>	<i>Autofinancement</i>
	<i>Ma Baguette</i>				
Acquisition et Installation d'un distributeur de pains	14 060 €	3 515 €	3 515 €	3 515 €	3 515 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du Conseil Départemental, de la Métropole Rouen Normandie

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le repas de Noël pour les enfants de l'école élémentaire aura lieu le 17 Décembre 2020.
- La reprise des travaux sur le Citystade a eu lieu le 25 Novembre 2020 et l'installation des éléments aura lieu les 06 et 07 Janvier 2020
- L'inauguration du Citystade aura lieu en présence d'une personnalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une lettre de remerciements d'une vaudésienne quant à l'aide et au soutien qui lui est apporté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une lettre de Madame LAMY par rapport aux plantations d'arbres fruitiers derrière la résidence REVIL. Monsieur le Maire indique qu'en raison des conditions sanitaires une réunion participative avec les administrés n'est pas réalisable. Un arbre sera planté tous les 10 mètres dans le respect de la réglementation en vigueur. Il sera planté un verger de 53 arbres (52 pommiers et 1 poirier plein vent). Le chantier participatif aura lieu pendant l'hiver. Une barrière sera mise en place pour limiter l'accès des véhicules.

Madame TOCQUEVILLE demande où se situe le défibrillateur. Monsieur le Maire lui indique que celui-ci est installé définitivement au terrain de sport.

Monsieur BOEDARD indique que le Chemin de la Messe a été nettoyé en collaboration avec le service technique et des élus.

Madame LESOBRE indique qu'une carte postale (un modèle enfant et un modèle adulte) a été réalisée en collaboration entre les membres de la Commission Affaires Scolaires et de la Commission Communication. Celle-ci sera distribuée à tous les habitants qui pourront écrire des messages pour Noël et de vœux. La carte postale pourra être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie ou donner au Père Noël quand il déambulera avec ses ânes dans les rues du village.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur participation aux différentes commissions.

La séance est levée à 19 h 50.